



HAL
open science

Eléments de sociolinguistique pour la didactique du français en milieu ordinaire et en contexte plurilingue dans l'espace francophone

Marie-Madeleine Bertucci

► **To cite this version:**

Marie-Madeleine Bertucci. Eléments de sociolinguistique pour la didactique du français en milieu ordinaire et en contexte plurilingue dans l'espace francophone. Formation de formateurs EP. Académies de Guyane / Vice-rectorat de Mayotte, Ministère de l' Education nationale. Plan national de formation, Nov 2017, Saint-Ouen, France. hal-03703310

HAL Id: hal-03703310

<https://cyu.hal.science/hal-03703310v1>

Submitted on 5 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Éléments de sociolinguistique pour la didactique du français en milieu ordinaire et en contexte plurilingue dans l'espace francophone

J'aborderai conjointement l'observation de faits de langue(s) et de pratiques langagières spécifiques aux contextes plurilingues et des éléments de sociolinguistique utiles à la didactique du français en milieu ordinaire et en contexte plurilingue dans l'espace francophone, à savoir celles de processus variationnel, de diglossie, de continuum linguistique, de contacts de langue(s), de situations interlectales, de normes endogènes, d'interactions en discours et de processus identitaires.

I. Le lexique. Les apports de la lexicographie francophone à la didactique du français

Le lexique est un élément problématique pour l'appropriation du français dans la situation qui nous occupe. La question du lexique est généralement peu abordée. Or, des difficultés dans l'appropriation du lexique peuvent générer chez les élèves concernés une situation d'insécurité linguistique, qui peut passer inaperçue dans le contexte scolaire, du fait de sa spécificité. En effet, les élèves peuvent être confrontés à des mots dont la forme est identique et dont le sens diffère. Ces faits de langue(s) s'observent lorsqu'on confronte les français d'Afrique, de l'Océan Indien ou des Caraïbes (Bertucci, 2016).

C'est la raison pour laquelle le recours à la lexicographie francophone est précieux dans ce type de contextes où existe d'une part un fort processus variationnel et ce qu'on appelle les norme(s) endogène(s).

Avant d'aborder les faits de langue(s), je vais procéder à un bref récapitulatif théorique.

Je verrai les notions de variation et de processus variationnel, de variétés et de normes endogènes.

La notion de variation

On s'appuiera sur l'approche de la variation retenue par la sociolinguistique depuis les travaux de William Labov, à savoir l'approche « variationniste » (Gadet, 2007 : 26).

Pour définir la variation, on part généralement de la notion de variétés. On pose en principe qu'il existe, pour une même langue, des traits, qui sont variables et qui relèvent de facteurs externes, à la langue (Gadet, 2007 : 23). On distingue des faits de *variation temporelle*, c'est la variation

diachronique ; de variation *spatiale ou géographique, ou régionale, ou locale*, c'est la variation *diatopique* ; *sociale*, c'est la variation diastratique (Ibid. : 23).

Il existe d'autres types de variation qu'on n'abordera pas ici, car ils sont moins pertinents pour nous dans le cadre de cette formation.

Cette terminologie présente des limites. Elle ne permet pas de prendre suffisamment de distance à l'égard de la perception de la langue, fondée sur l'idée que celle-ci est un ensemble « homogène » (Ibid. : 26). Elle conduit, on l'a vu, à stabiliser les variétés et à les cloisonner. Ce faisant, elle occulte le processus variationnel, essentiellement dynamique et instable (Ibid. : 26). L'approche sociolinguistique est fondée sur l'étude de l'oral et sur l'observation de pratiques langagières présentes en discours, et donc potentiellement instables, hétérogènes et en mouvement.

Ceci suppose qu'il existe pour un certain nombre de référents des termes distincts selon les endroits, loup et bar par exemple pour le poisson. C'est un exemple classique de variation diatopique, qui pose relativement peu de problèmes aux élèves, car loup / bar sont deux termes différents. Moins connue est le phénomène lexicologique que j'identifierai comme la polysémie problématique, à savoir des faits de variation diatopique, pouvant être à l'origine de difficultés d'appropriation du français standard par les élèves.

Ce phénomène a été décrit comme un processus d'appropriation et de créativité, pour les variétés des français d'Afrique Subsaharienne, pour reprendre le sous-titre du dictionnaire de Suzanne Lafage, *Le lexique français de Côte d'Ivoire, appropriation et créativité* (2003).

Suzanne Lafage montre comment se met en place un mouvement d'appropriation d'un terme et pour celui-ci la création d'un sens nouveau.

Français de Côte d'Ivoire

Ration signifie « la somme d'argent destinée à l'achat de la nourriture de base journalière de la famille » (T. 2),

Piétiner ou *gratter* : « aller à pied »,

Individu : « imbécile ou personne peu recommandable »,

Être riénard : « être sans le sou » (Id.).

On trouve des exemples comparables dans le français camerounais. J'emprunte mes exemples à Biloa, qui est un linguiste camerounais, qui enseigne à l'université de Yaounde :

Français du Cameroun

Politicien « un intrigant ou un menteur »,

Les bancs : « l'école »,

Défavori : « quelqu'un qui n'est pas reconnu comme favori » (Biloa, 2003 : 126-127).

Les exemples de français régional de Côte d'Ivoire ou du Cameroun, que je viens de donner renvoient à ce qu'on appelle les normes endogènes, notion que je vais définir maintenant en partant de la notion de français régional et en restant dans le cadre de la variation diatopique ou géographique, qui va nous conduire progressivement à la variation diastratique ou sociale.

La notion de norme(s) endogène(s)

Les français régionaux s'inscrivent dans le cadre du processus variationnel. Ils sont parlés par une communauté linguistique donnée, qui partage les mêmes normes langagières. Les communautés

linguistiques ne se confondent pas avec les classes sociales à l'œuvre dans une société donnée. En matière de lexique, la norme endogène, ou norme locale, contextuellement située se concrétise, comme on le voit par exemple dans le dictionnaire du français de Madagascar, réalisé par Claudine Bavoux, à travers les particularités lexicales du français de Madagascar, qui se traduisent en particulier par une néologie, qui s'exerce notamment sur le sens, par *recontextualisation*, comme on l'a vu dans les exemples précédents. L'ensemble de ces termes constitue un répertoire qui vient s'ajouter au stock constitué par le français standard, lequel entre également dans la compétence du locuteur, mais n'est par nature pas destiné à figurer dans l'inventaire

« En schématisant, [...], on pourrait dire que [...] un français régional, c'est du français commun avec quelque chose en plus et, sans doute, aussi, quelque chose en moins » (Bavoux, 2000 : 12).

Une polysémie problématique

Je voudrais justifier maintenant la raison de ce détour par la théorie sociolinguistique en faisant maintenant une incursion par La Réunion. Michel Carayol a observé que les manuels scolaires utilisés à La Réunion ne mentionnent pas les particularités lexicales régionales propres au français régional de La Réunion, qu'il définit comme « la langue dans laquelle les locuteurs réunionnais produisent leurs discours quand ils choisissent de le faire en français et non en créole » (1984 : 6). Ainsi, des termes du lexique créole, d'un usage courant en français régional, sont par là même écartés de l'usage scolaire, alors qu'ils renvoient à un quotidien qu'il est difficile voire impossible de désigner autrement (1984 : 5-6). Il insiste clairement sur l'existence de termes ayant un signifiant identique en créole et en français mais offrant dans les deux langues, une opposition sémantique plus ou moins forte. Ces termes ne sont pas identifiés par les élèves et très souvent par les maîtres, ce qui conduit à pérenniser et à consolider des confusions sémantiques qui perturbent l'acquisition et la maîtrise des deux langues. On nuancera cependant ce point de vue. L'idéal serait que les élèves perçoivent la différence entre les registres, entre ceux où le mélange de langues est stigmatisant et ceux où les formes pures ont un coefficient d'étrangeté.

La monosémie est loin d'être dominante, comme on le voit avec l'exemple du verbe *couler* largement polysémique en français régional : - Le soleil coule derrière la montagne (1). / La case coule quand il pleut fort (2). / Coulez vous-même votre enveloppe dans l'urne (3). / Elle coule le café dans une vieille grègue (filtre) (4). On retrouve ici les sens de disparaître, glisser derrière en 1 ; de ne pas être étanche, fuir en 2 ; d'introduire en 3 ; et de faire passer à travers un filtre en 4 - (Carayol, 1984 : 345).

Couler constitue-t-il un seul élément polysémique avec un noyau commun ou chaque entrée est-elle un homonyme des trois autres ? Autrement dit, y a-t-il un seul terme doté de différentes acceptions ou quatre mots distincts à la fois homonymes et homophones (mots de prononciation identique et de sens différents), et de plus homographes, (dotés de la même graphie) les uns des autres.

La question se pose pour un grand nombre de mots formellement identiques, et qui pourtant ont des sens différents.

Je termine sur la variation diatopique avec un dernier exemple.

Garer (V. tr., oral, écrit) : 1. *Se garer* « J'ai garé devant Monoprix » [...] ; 2. Avec un complément désignant une personne, *déposer à un endroit donné quelqu'un que l'on a transporté en voiture*, « Tu peux me garer à la rue [de/ du + toponyme] » ; 3. *Ranger pour conserver*, quel que soit l'objet dont il est question, « J'ai là une machine [à coudre] que j'avais louée à quelqu'un, [...], je l'ai reprise pour la garer à la maison » ; 4. garé, (être---), loc. verb., argot étudiantin, oral, fam. [...] *être « paré » contre toute éventualité*, « Lui, tu sais, il est garé avec sa famille, mais moi ? ». (Lafage, 2003 : 422-423)

On rencontre la même difficulté si on considère l'évolution historique du sens des mots dans une perspective de variation diachronique. C'est un exemple emprunté à un auteur, Jacques Laurent, qui s'appuie sur le *Littre*. L'exemple est celui du verbe *dévisager*.

Le premier sens de *dévisager* donné par Littré est celui de « déchirer le visage avec les ongles ou les griffes ».

Sens propre : « Prenez garde de vous faire dévisager par ce chat » ; « Je vais chercher le chevalier, madame, et je le dévisage si je le trouve, Dancourt, *Chevalier à la mode*. »

Sens figuré :

« Je ne suis point du tout pour ces prudes sauvages.

Dont l'honneur est armé de griffes et de dents.

Et veut au moindre mot dévisager les gens », Molière, *Tartuffe*.

Mais, le sens populaire donné par Littré est le sens moderne :

« dévisager quelqu'un, faire effort pour reconnaître les traits de quelqu'un. ».

Le sens indiqué par Littré, note J. Laurent, nous est devenu étranger, malgré une forme identique, ce qui interroge notre faculté de compréhension des textes antérieurs au XX^e siècle d'une part et d'autre part pose le problème de la variation en l'élargissant à la variété littéraire, qui se confond avec la variété de prestige sur le continuum linguistique.

Jacques Laurent aborde le problème de ce qu'il définit comme l'inéluctable évolution de la langue et les moments où elle devient comme étrangère à elle-même, semblable et pourtant autre. C'est ce que je désigne comme la polysémie problématique, laquelle découle d'une part de l'existence du processus variationnel, d'autre part de l'existence du continuum linguistique.

La notion a été élaborée par Allsop puis par Bickerton à propos de l'anglais et du créole de la Guyane. Il a été montré que les faits linguistiques s'ordonnaient en un continuum allant du niveau de créole le plus proche de l'anglais au plus éloigné, le classement correspondant à la position sociale des locuteurs. Le concept de continuum permet de décrire les situations qui opposent deux langues différenciées sous leur forme H (acrolecte) et L (basilecte) entre

lesquelles existent des variétés intermédiaires et pour lesquelles, il est difficile de dire où commence L et où finit H. On empruntera à M. Carayol et à R. Chaudenson leur définition du continuum. Il serait « un dia-système bipolaire allant d'un acrolecte caractérisé par des formes socialement valorisées à un basilecte correspondant à l'état de langue dévalorisé socialement ». L'acrolecte et le basilecte partagent de nombreux traits linguistiques et l'opposition porte sur un nombre relativement limité d'éléments. L'intercompréhension est donc relativement aisée entre les deux pôles du continuum, l'objectif n'étant pas de décrire de façon exhaustive tous les idiolectes mais de déterminer les faits linguistiques qui présentent des éléments de variation au sein du continuum.

On peut donc figurer le continuum de la façon suivante:

A français standard A' français régional B français créolisé C créole

A français littéraire A' français standard A'' français régional : A'' français non normé

(populaire)

B français créolisé C créole

C' créole acrolectal C'' créole mésolectal C''' créole basilectal

II. La syntaxe

- « C'est la route qui amen Sinpol¹ »

L'énoncé proposé est un exemple de langues en contact, à savoir le français et le créole réunionnais. On l'analysera comme un exemple de situation interlectale en tenant compte de la proximité des deux langues et de leur parenté génétique. Cette approche nous conduit à dépasser le cadre classique de la diglossie et de la notion de continuum linguistique pour adopter le concept d'interlecte, élaboré par Lambert-Félix Prudent (1981) pour les locuteurs créolophones des Antilles. L'interlecte est adossé aux notions de « sociogenèse, de macrosystème ». Le macrosystème est défini comme « la formule qui désigne l'ensemble des lectes qui assument la communication dans ce qu'on appelait précédemment la diglossie ou le continuum » (Lebon-Eyquem, 2013 : 26). Les oppositions tranchées entre basilecte et acrolecte que fait apparaître la notion de continuum sont très nettement atténuées si on se place dans le cadre de l'interlecte. On peut se demander si la hiérarchie des langues impliquée par la notion de diglossie ne doit pas être critiquée pour laisser place à de nouvelles formes de minorisation. En effet, les reconfigurations du paysage social font apparaître un « métissage massif », qui remet en question les catégories tant ethniques que linguistiques élaborées entre les années 70 et 90 (Lebon-Eyquem, 2013 : Ibid.). Les spécialistes de la question s'accordent à propos de la période contemporaine pour

¹ Cet exemple est extrait de l'article de Sylvie Wharton (2003) « Plurilinguisme et acquisition de la norme scolaire. La situation du créole et du français à La Réunion » in M.-M. Bertucci, J. David (coord.), *Les langues des élèves, Le Français aujourd'hui*, 143, pp. 82. Il s'agit de la ville de Saint-Paul située sur l'île de La Réunion.

reconnaître l'émergence d'un parler réunionnais caractérisé par des formes labiles et mouvantes difficiles à décrire avec les outils dont dispose la linguistique (Wharton 2003 ; Ledegen, 2010)². On soulignera que ces formes sont différentes de celles qu'offrent les corpus qui ont pu être recueillis à la fin des années 70.

Ainsi Gudrun Ledegen pouvait écrire en 2010 à ce sujet :

Les pratiques mélangeantes alternantes ont pris de l'ampleur : la comparaison d'enregistrements établis en 1978-1980 dans le cadre de l'Atlas linguistique de La Réunion avec des corpus d'aujourd'hui (2000-2008 ; Valirun) montre qu'on mélange davantage et de façon plus diverse (2010 : 114 citée par Lebon-Eyquem, 2013 : 26).

Si les notions de continuum linguistique et de diglossie doivent être critiquées dans le cadre de la situation linguistique réunionnaise, elles n'en demeurent pas moins très fécondes d'un point de vue heuristique. Elles continuent d'offrir un cadre théorique pertinent, selon nous, pour l'approche des situations minoritaires et des conflits linguistiques.

La description que nous allons proposer s'appuie sur les outils linguistiques disponibles dans la grammaire de référence recommandée par les jurys des concours de recrutement des enseignants du second degré³. On précisera qu'ils ont été élaborés pour décrire des formes écrites⁴ alors qu'il s'agit dans cet énoncé, de formes orales produites en discours, sur lequel pèsent les spécificités d'un contexte⁵, d'un « ensemble de paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte » (Prudent, 1981 : 31). Ces outils sont cependant les seuls dont disposent les enseignants en contexte scolaire. Il paraît donc important de ne pas négliger la description des formes langagières qu'ils permettent. On tentera de proposer une description de ces formes sans perdre de vue le caractère limité des outils utilisés, qui n'ont pas été conçus à cette intention, sans perdre de vue que les propositions, qui vont être faites, sont susceptibles d'être discutées et critiquées.

L'étude suivra l'ordre suivant. On analysera d'abord la structure syntaxique de l'énoncé dans son ensemble. On étudiera ensuite les faits d'alternance codique et les critiques qui ont été formulées à l'égard de ce type d'approche.

Cette phrase appartient à la catégorie des phrases clivées construites selon le type emphatique dit par extraction⁶. Ce type de phrase est facultatif. Il ne correspond pas à « un acte de langage » mais possède une structure syntaxique propre (GMF 2016 : 666). L'« emphase désigne [...] tout procédé d'insistance ou de mise en relief » (Ibid. : 667). L'emphase par extraction permet la mise en relief d'un constituant « traité comme propos » en encadrant le constituant en question avec le présentatif c'est et le pronom relatif qui ou que (Ibid. : 667). L'élément extrait est désigné comme

² On se reportera à l'article de Mylène Lebon-Eyquem pour une bibliographie plus complète.

³ Essentiellement la *Grammaire méthodique du français* (GMF) de M. Riegel, J.-C. Pellat, et R. Rioul, dans l'édition de 2016.

⁴ On renvoie à la remarque de F. Gadet (1992 : 85) citée p. 4 de ce document sur ce point.

⁵ Non précisé dans l'article d'où il est extrait et qui ne peut être pris en compte de ce fait.

⁶ Il existe un type fondé sur le détachement d'un constituant (GMF 2016 : 667).

« focus » ou « foyer » (Ibid. : 726). L'extraction est également analysée comme « une opération de focalisation d'un constituant » (Ibid.).

Dans l'occurrence proposée, le présentatif est représenté par « c'est », le constituant mis en relief est « la route ».

L'extraction affecte ici une phrase déclarative, le constituant extrait est le sujet : la route amène à Saint-Paul / c'est la route qui amène à Saint-Paul.

Cette construction est ambiguë, elle peut aussi être analysée comme « une séquence [présentatif + groupe nominal] incluant une relative, utilisée pour présenter le référent » (GMF 2016 : 726).

Deux analyses sont donc possibles. On retient la première.

La proposition introduite par qui et qu'on désignera comme une relative, faute d'autres outils, pose trois problèmes⁷. Le premier est syntaxique et apparaît dans la construction sans préposition du verbe amener, le second est sémantique et renvoie au sens du verbe amener, le troisième est celui de la graphie du nom propre « Sinpol ».

Les limites de la notion d'alternance codique

On reprendra d'abord l'analyse que propose Sylvie Wharton (SW) de cet exemple (2003 : 79-88), qui traduit une volonté de dépasser l'analyse classique de ces énoncés en termes de diglossie, et de recourir à la notion d'interlecte (Prudent : 1981). SW souligne que dans le cas de cette phrase extraite d'un corpus, recueilli auprès de « d'élèves réunionnais de la maternelle au lycée âgés de 5 à 18 ans » dans une « situation de communication orale » (2003 : 81), précisément une « conversation » (Ibid.), nous sommes confrontés à un « matériau linguistique indissociable » (Ibid. 80). SW fait l'hypothèse de l'existence dans les énoncés de ce type « d'une perméabilité systémique entre les langues » (Ibid. : 80). Cette « perméabilité » se manifeste « au plan formel par une réduction des contraintes pesant sur les traits supposés être distinctifs de l'une ou l'autre langue ». Il convient de prendre en compte également le contexte de l'énonciation et les choix énonciatifs que font les locuteurs en fonction de ce contexte (Ibid.). Cet ensemble de faits conduit SW à postuler que ces « discours » sont « par essence hétérogènes » (Ibid. : 81).

Selon SW, l'énoncé « marque une alternance codique (français puis créole) intraphrastique » (Ibid. : 82). Il relève de ce qu'elle appelle les « mayaj⁸ » (2003 : 82), à savoir les énoncés mélangés. Cet énoncé n'est donc ni du français standard ni du créole.

Cet énoncé en créole serait formulé de la manière suivante : « semin la i amen (anou) Sinpol » (Ibid.). Le français standard proposera « c'est la route qui amène (conduit, va) à Saint-Paul ». SW propose une autre variante plus proche du français régional que de la forme standard : « c'est la route qui amène Ø Saint-Paul », qu'elle nomme une « variante de contact » (Ibid.). Le fait marquant est ici l'omission de la préposition à. À cet égard, on notera que les prépositions ont un emploi spécifique en créole qui se distingue de celui du français, ce qui ne va pas sans causer des difficultés aux locuteurs créolophones.

Le verbe *amèn* en créole est transitif comme l'indique le *Dictionnaire Kréol Réunionné Français* d'Alain Armand (1987) et ignore la préposition. Pierre Cellier dans sa *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français* (1985) note que les prépositions « à » et « de » sont rares en créole et surtout observables dans des « structures lexicales figées » du type « piedmang⁹

⁷ Ces faits ont été mentionnés dans les copies des étudiants.

⁸ « Du créole « mayaj » (mayaz) : mélange, emmêlement » (Wharton : 2003 : 82).

⁹ Moins courant que « pié mang » d'après AA (1987 : XXXIX).

(manguier) ; sabrakane (sabre à canne) » (1985 : 106). Il ajoute que « ne connaissant pas les emplois français de « à » et de « de », [...] les créolophones font de nombreuses erreurs dans les structures où entrent ces prépositions » (Ibid. : 106). De ce fait, les constructions prépositionnelles du français sont une des catégories grammaticales les plus complexes à maîtriser pour un créolophone (Ibid. : 107) en raison, pour les constructions en « à » et « de » de leur inexistence en créole (Ibid.). PC relève l'absence de « à » dans la liste d'erreurs sur les prépositions qu'il propose dans son ouvrage (Ibid. : 108). Logambal Souprayen-Cavery confirme l'existence d'une « très forte variation » et de « phénomènes d'interlecte » à propos de l'usage de la préposition à (2010 : 172).

Au plan sémantique, on peut ajouter qu'un locuteur du français standard utiliserait peut-être plutôt le verbe *mener* dans l'acception « permettre d'aller d'un lieu à un autre ; ce sentier mène au refuge » (*Le Petit Robert* 2015) que le verbe *amener*. *Mener* est utilisé pour les inanimés, *amener* pour les êtres animés (Ibid.). AA dans son dictionnaire propose une entrée *mènèr*, qui n'est pas développée, elle renvoie à *amén*. Les deux termes paraissent être des synonymes.

Sinpol, comme l'indique SW (2003 : 82), est la traduction en créole de Saint-Paul, ville située à l'Ouest de l'île. On formulera l'hypothèse que cette graphie semble rejoindre les options de Lékritir 77, formulées par le groupe de recherche et de réflexion sur les graphies du créole réunionnais Oktob 77 (Armand, 1987 : LVI).

On l'analysera en suivant les remarques formulées par AA à propos de l'orthographe et des graphies. Il s'agit d'abord d'une « proposition orthographique, une parmi d'autres possibles » (Ibid. : LVI). Elle émane de principes qui sont fondés sur la nécessité de distinguer graphiquement deux codes « compte tenu de la parenté génétique et structurelle entre le créole et le français » (Ibid. : LVII). Ces principes sont les suivants : « écriture phonologique [...] ; recherche d'une simplicité maximale, [...] un signe pour un son et toujours le même ; recherche de la commodité : système dactylographiable sur clavier normalisé, commercialisé ; recherche d'un système qui sans trop se rapprocher du français ne va pas contre les habitudes de lecture des Réunionnais déjà alphabétisés en français ; normalisation sur les variantes basilectales qui sont les plus fréquemment utilisées [...] ; intégration systématique des variantes acrolectales portant sur les oppositions i/u , s/ch, z/j et prise en compte des variantes sourdes et sonores de voyelles nasales èn/inn (amèn/aminn), om/onm (rom/ronm) et à un degré moindre de ane/ann (kane/kann) et one/onn (zanone/zanonn) » (1987 : LVI-LVII) .

La graphie Sinpol illustrerait, si on suit AA, le principe de simplicité caractéristique d'une écriture phonologique énoncé supra.

Les énoncés mélangés. Une critique de l'approche descriptive

Mylène Eyquem-Lebon, dans un article de 2013, reprend l'analyse proposée en 2003 par SW, et qui a été citée dans ces lignes, pour souligner qu'il est discutable de tenter de décrire et d'ordonner les faits langagiers relevant du code mixing en leur appliquant les structures mises en place par la linguistique française (2013 : 30-31). On notera cependant que c'est faute d'avoir un autre modèle linguistique, une grammaire de l'oral par exemple.

On citera à ce sujet les lignes fort éclairantes de MEL qui explicitent fort bien les tensions en présence et les contradictions auxquelles sont confrontés les chercheurs concernés :

Ainsi, si depuis quelques années l'interlecte est souvent mentionné dans la littérature par beaucoup de chercheurs souhaitant mettre en avant leur volonté de considérer l'hétérogénéité linguistique et d'étudier la langue dans toute sa variété et sa complexité, sa mise en œuvre dans les analyses reste problématique. En effet, lors des descriptions des pratiques langagières, son utilisation ne s'est pas accompagnée du virage épistémologique pourtant nécessaire. Bien qu'ils s'en défendent, certains linguistes (et notamment les tenants de l'approche plurilingue) continuent à rechercher des structures et des règles dans de la parole traversée par des conflits sociaux, raciaux et symboliques, à définir des segments, à vouloir les étiqueter, révélant leur nostalgie pour un modèle de langue pur, clair et précis. Cette orientation stabilisante et prédictibiliste, ces découpages de signifiants en tranches fines prennent pour référence le français parce qu'il est plus facilement identifiable. Le basilecte est alors caractérisé de façon soustractive et différentielle, ce qui ne manque pas d'asseoir le pouvoir de la langue dominante (2013 : 30).

Conclusion

Il paraît nécessaire d'intégrer dans la pratique scolaire du français ces particularités lexicales et syntaxiques. La difficulté de la description se trouve néanmoins dans l'identification des formes d'une part et dans la détermination de leur appartenance à une langue ou à une autre, en situation de contacts de langues d'autre part. Ceci nous conduit, en conclusion, à aborder les processus identitaires à l'œuvre dans ces énoncés. En effet, en situation de contact de langues, le comportement langagier devient un véritable *acte d'identité* par lequel dans la négociation interactionnelle, au contact de l'autre, le choix de la langue, des marques transcodiques, manifestent des facettes identitaires, qui composent une identité complexe.

Bibliographie

- Bavoux, C., 2000, *Le français de Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Bruxelles : Duculot/ AUPELF-UREF.
- Bertucci M.-M.2016. *Les français régionaux dans l'espace francophone*. Frankfurt am Main : Peter Lang, coll. « Langue, multilinguisme et changement social »..
- Bilola, E. 2003. « Le français camerounais : qu'est-ce que c'est ? Essai de définition socio-historico-linguistique ». In Quel français parlons-nous ? Revue scientifique internationale de recherche multidisciplinaire. Langues et communication. 3. Vol. II. Yaoundé : Université de Yaoundé I. pp.123-138.
- Carayol, M., Armand, A. et al. (collaboration). 1984. Particularités lexicales du français réunionnais : propositions pédagogiques. Paris : Nathan.
- Carayol, M., Chaudenson, R., 1978, « Diglossie et continuum linguistique à La Réunion » in N. Guenier, E. Genouvrier, A. Khomsi : *Les français devant la norme, Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris : Champion. .
- Gadet, F., 2007, *La variation sociale en français*, Paris : Ophrys.
- Lafage, S., 2003, *Le lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité*, vol. 2, in *Le Français en Afrique*, 17.